



Relancer l'activité agricole

FICHE ACTION N° 6-3

Le monde agricole dialogue avec la société

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Doter le Pays d'une image économique forte au travers de projets majeurs : Mettre en œuvre une politique active de communication - développer ou renforcer d'autres domaines d'activités

Référence à l'Axe n° 1 du Contrat de Développement Territorial 2007/2013 :

Valoriser les atouts économiques en assurant la complémentarité des territoires et des savoir-faire

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le territoire du Pays de Nevers Sud-Nivernais possède le plus grand bassin urbain du département. Sur le périmètre de l'Agglomération de Nevers, les exploitations agricoles seront de plus en plus confrontées à une pression foncière issue de l'étalement de la ville pour le logement et les zones d'activités. Même si celle-ci n'est pas prégnante, aujourd'hui, il convient d'anticiper les difficultés qui pourraient surgir. L'espace péri urbain suscite une attention de la part des collectivités, du Conseil général et de la Chambre d'Agriculture. Cet espace mérite une action à part entière.

A contrario, la présence d'une agglomération aujourd'hui de 70 000 habitants doit être considérée comme un vecteur de développement de nouveaux débouchés au profit des agriculteurs : circuits courts, services à la personne. Ce potentiel supplémentaire complète le paysage agricole du Pays représenté par la qualité de son environnement, ses filières de qualité équine et bovine ainsi que ses productions diversifiées présentes sur le territoire.

Le rapprochement entre l'Agglomération de Nevers et le Pays offre un espace nouveau d'échange. Le Pays souhaite renforcer l'organisation des acteurs urbains/ruraux, le dialogue et leur mise en réseau, une communication utile. Ces objectifs visent à mieux valoriser l'activité et contribuer à son développement équilibré par de nouvelles pratiques permettant son ouverture au plus grand nombre : consommateurs, élus, touristes, nouveaux arrivants... et ainsi à contribuer au maintien des exploitations actuelles et l'installation d'agriculteurs. Cette démarche concourt à une meilleure perception de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- favoriser le dialogue entre les agriculteurs et les habitants du Pays pour mieux connaître les productions, les pratiques, les savoir faire, la qualité des produits.
- Favoriser la prise en compte de l'agriculture dans les activités communales et intercommunales et améliorer la relation agriculture/territoires
- Promouvoir les produits agricoles du Pays, « vitrine de l'agriculture locale » afin de permettre de faire un lien urbain-rural et de rapprocher producteurs et consommateurs.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

L'action répond aux enjeux de valorisation et de promotion en développant une activité touristique et agricole sur le territoire du Pays.

Les actions identifiées dans la thématique s'inscrivent dans la stratégie de développement global définie par le Pays au présent contrat :

- encourager la diversification économique de l'agriculture
- valoriser l'activité agricole
- relancer l'activité commerciale et artisanale
- pérenniser le tissu agricole

et contribuent aux priorités définies par :

- L'Etat dans les orientations ciblées par le PAD et particulièrement dans sa volonté de « renforcer la place de l'agriculture dans le développement et l'aménagement durables du territoire » pour « confirmer l'insertion locale des agriculteurs », « défendre l'agriculture périurbaine », « assurer une large communication auprès des usagers du territoire », « développer des partenariats entre les acteurs du monde rural »
- La Région pour renforcer la cohésion sociale et territoriale par un renforcement de la solidarité urbain-périurbain et urbain-rural et dans le cadre des différents contrats interprofessionnels de filières.

Plus-values

Valorisation de l'image de l'activité agricole du territoire
Meilleure connaissance de l'agriculture et des produits locaux
Développement de nouvelles actions, mise en réseau d'acteurs pour travailler sur le périurbain
Rapprochement urbain-rural et producteur-distributeur-consommateur.

Caractère intercommunal de l'action

Les actions sont menées sur l'ensemble du territoire du Pays de Nevers Sud Nivernais et sont réalisées en lien avec les communautés de communes et leurs territoires d'intervention.

Caractère durable de l'action

Encourager en soutenant les efforts pour améliorer les pratiques respectueuses de l'environnement. Organisation pérenne des agriculteurs.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes intermédiaires

La commission agriculture du Pays veillera à ce que des actions en direction des résidents périurbains (cible privilégiée) et urbains soient mises en œuvre.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1	<p><i>Intitulé : soutien à l'animation d'un groupe de réflexion sur l'espace péri-urbain</i></p> <p>Fédérer les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, habitants, autres socioprofessionnels, artisans) et engager une concertation en vue d'initier, à terme, des projets renforçant le lien entre les agriculteurs et les citoyens. Le tout s'inscrivant dans une dynamique urbain/rural.</p> <p>Le Pays souhaite encourager les échanges pour une meilleure concertation des acteurs concernés en vue de poser les problématiques rencontrées par chacun (foncier, pratiques, accès...). Il s'agit avant tout de favoriser le maintien des exploitations autour de Nevers, voire installer de nouveaux agriculteurs et également de faciliter l'émergence de nouveaux projets fédérateurs dans une dynamique urbain/rural : circuits-courts, vente de produits, actions environnementales... Le soutien financier du Pays de Nevers Sud Nivernais portera en amont sur le travail mis en œuvre pour favoriser la production du groupe d'acteurs (journées de formation-action, par exemple ...) et sur l'accompagnement des projets collectifs issus des réflexions du groupe.</p>
2	<p><i>Intitulé : Soutien à la mise en œuvre et à la promotion de vitrines du terroir</i></p> <p>Valoriser les savoirs faire et les produits locaux par l'aménagement de vitrines du terroir. Leur implantation sera déterminée en fonction des lieux identifiés en termes de fréquentation et d'attractivité de la clientèle touristique (notamment le circuit de Magny Cours, l'aire de service de l'A77, les Offices de Tourisme, ...).</p> <p>En accompagnement, des actions de communication seront réalisées: plaquettes, animations, dégustations...</p> <p>La valorisation et l'accès aux produits locaux auprès des touristes qui fréquentent les canaux a été ciblée dans le programme LEADER (2007-2013) du canal du Nivernais. A proximité des voies d'eau, il s'agit de favoriser l'accès des touristes à l'offre locale (dans des lieux précis tels que des offices de tourisme, espaces polyvalents de services, sur les exploitations, dans le cadre de marchés). Le Pays et le programme LEADER se compléteront ainsi afin de développer des nouvelles initiatives, qui découleront notamment de l'étude réalisée dans le cadre de la diversification (renvoi action 1 fiche-action 5 « diversifier l'activité agricole »</p> <p>Cette action sera également réalisée en lien avec la politique départementale de tourisme conduite par l'Agence de Développement Touristique (modalités fixées en lien avec les commissions Agriculture et Tourisme) et, à l'échelon local en partenariat avec les Offices de tourisme et les collectivités. La commission Tourisme du Pays sera associée dans un souci de transversalité à la Commission Agriculture, Environnement, Paysages.</p> <p>Cette action est en lien avec l'action 3 de la fiche-action 7.</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1	Chambre d'Agriculture
2	Chambre d'Agriculture, collectivités locales, associations

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité
1	Rapprochement urbain-rural et producteur-distributeur-consommateur	
2	Impact Pays, départemental et au-delà	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

		Types de crédits (territoriaux/sectoriel)		Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1	Pays	Région	Territoriaux	100% au titre de l'enveloppe animation du Conseil de Développement (aide forfaitaire plafonnée à 20K€)	Volet 2
1 et 2	Pays	Département	FDP		

DISPOSITIFS D'EVALUATION

	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions organisées Nombre de projets réalisés Nombre de projets soutenus Nombre de visiteurs Nombre de vitrines réalisées
--	--